

# Les actions pédagogiques du Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne



PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA  
CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE 35 OUVRAGES  
PRIORITAIRES SUR LES COURS D'EAU DU  
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Présentation AMF  
le 22 juin 2021

# SOMMAIRE

● <b><i>La continuité écologique</i></b>	<b>3</b>
● <b><i>La démarche de restauration apaisée de la continuité écologique</i></b>	<b>8</b>
● <b><i>Les ouvrages prioritaires dans la Vienne</i></b>	<b>9</b>
● <b><i>La priorisation inter-annuelle</i></b>	<b>11</b>
● <b><i>La stratégie et l'instruction au cas-par-cas</i></b>	<b>12</b>
● <b><i>L'organisation</i></b>	<b>14</b>
● <b><i>Le Calendrier</i></b>	<b>17</b>

# La restauration de la continuité écologique, de quoi parle-t-on ?

**c'est la libre circulation des poissons et des sédiments**



# Le transit sédimentaire

AU RYTHME DES CRUES, LES CAILLOUX  
FAÇONNENT LA RIVIÈRE ET TRANSITENT  
JUSQU'À LA MER



ILS PROTÈGENT DE L'ÉROSION.  
LE LIT, LES BERGES ET LE LITTORAL



PRÉFET  
DE LA VIENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE

# La circulation piscicole

LES POISSONS MIGRATEURS REMONTENT LA RIVIÈRE  
POUR GRANDIR OU SE REPRODUIRE



ALOSE



ANGUILLE



SAUMON

À partir de 20 cm, un ouvrage est un obstacle pour la plupart des poissons

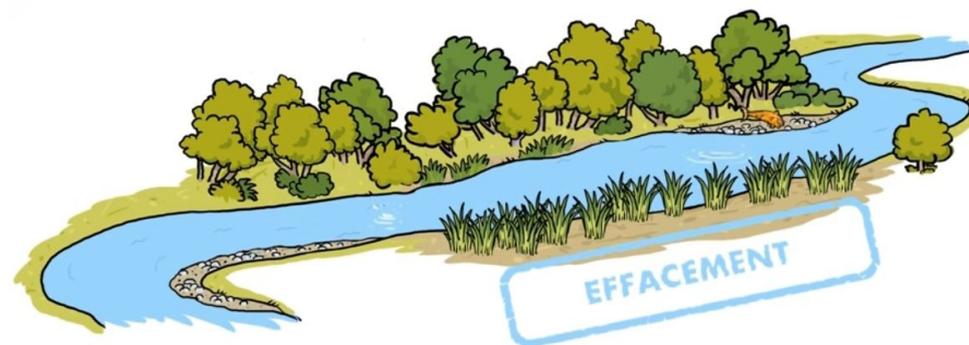
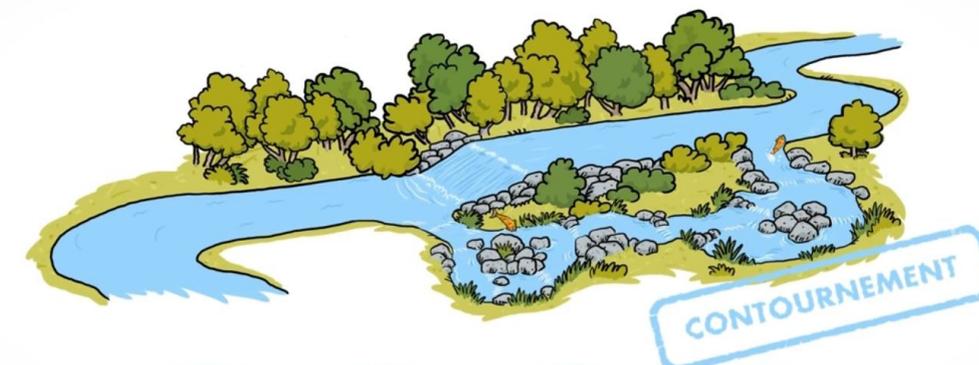
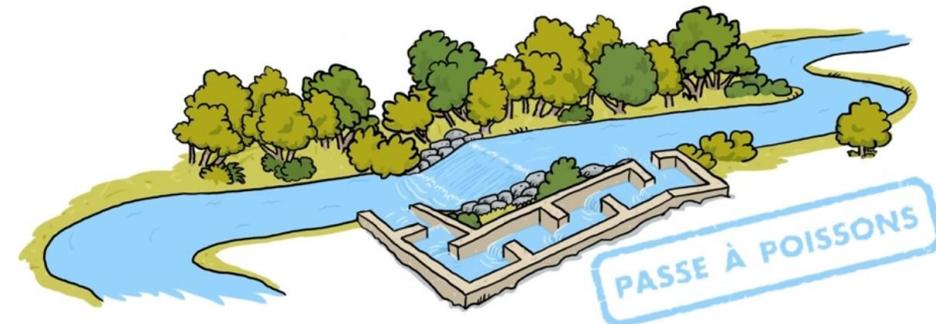


PRÉFET  
DE LA VIENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE

# Des solutions existent au cas par cas



# Les opérateurs de la restauration de la continuité écologique

- Des programmes d'actions territorialisés Milieux Aquatiques portés et animés par les opérateurs Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques (GEMA) : EPCI ou Syndicats de rivière par transfert de compétence
- Des actions individuelles engagées par certains propriétaires d'ouvrages
- Un programme départemental de restauration apaisée sur 35 ouvrages prioritaires porté par les services de l'Etat

# La démarche de restauration apaisée de la continuité écologique

## Le résultats d'une réflexion depuis mi-2019

**20 juin 2018** : plan national d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique

**30 avril 2019** : note technique pour une politique apaisée de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau

**30 octobre 2019** : proposition par la Préfète au Préfet Préfet Coordonnateur de Bassin (PCB) d'une liste de 35 ouvrages en Vienne, après concertation, notamment les opérateurs GEMA

**22 octobre 2020** : validation de la liste des ouvrages prioritaires par le comité de bassin, intégrée dans la révision du SDAGE

**15 janvier 2021** : note du PCB aux préfets de département listant les ouvrages prioritaires pour le département de la Vienne

# Les ouvrages prioritaires dans la Vienne

**35 ouvrages à retenir ET des critères de priorisation**  
(notes ministérielle et Secretariat Technique de Bassin)

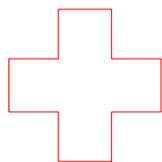
**AXES**

**Axes à enjeux majeurs migrateurs amphihalins**

→ Creuse – Gartempe – Anglin - Vienne – Clain - Charente

**Axes à enjeux pour les espèces holobiotiques et/ou espèces protégées (bivalves)**

→ tous les autres cours d'eau en liste 2 (L.214-17)



**OUVRAGES**

**Ouvrages à enjeu essentiel Migrateurs**

**BV Loire-Bretagne (OEE) => priorisation régionale**

→ 20 OEE

**Ouvrages non conformes de la liste 2 - seuil > 50 cm**

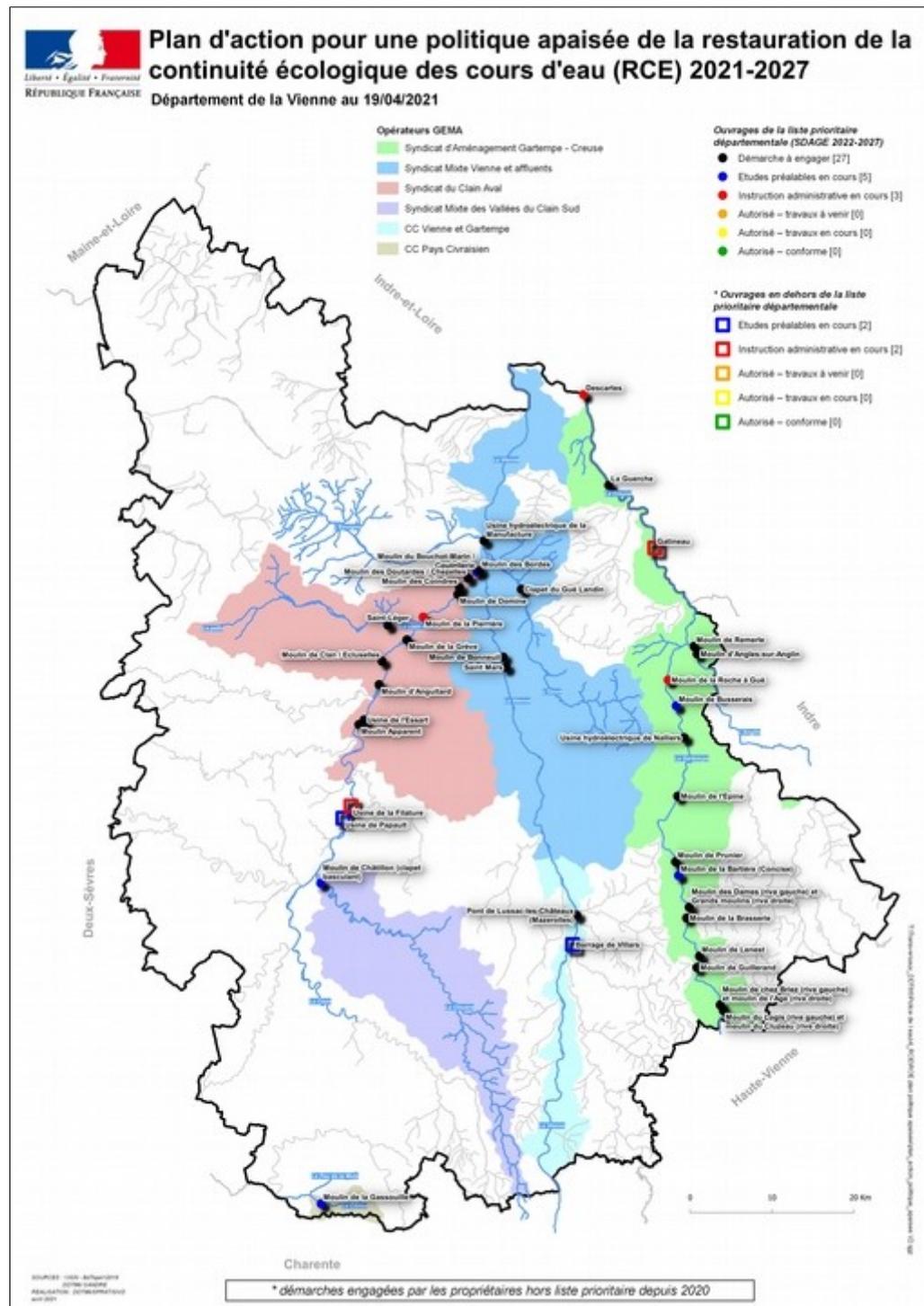
→ ont été exclus de la priorisation départementale :  
ouvrages (non OEE) déjà équipés (quelle que soit la fonctionnalité),  
ouvrages dont seuil < 50cm, ouvrages détruits partiellement

# Les ouvrages prioritaires dans la Vienne

Les 35 ouvrages retenus pour la Vienne correspondent globalement à la liste proposée suite à la concertation avec les acteurs

Ce programme n'a pas vocation à constituer l'exhaustivité des actions de restauration de la continuité écologique (RCE), les ouvrages non identifiés restant finançables par l'Agence de l'Eau.

Plusieurs projets sont ainsi en cours, hors liste prioritaire



# La Priorisation

**Une priorisation pluri-annuelle  
Définie avec les opérateurs GEMA**

## Axes Clain ET Gartempe

A court terme => Priorisés sur une liste restreinte définie avec les syndicats de rivière

- **projets déjà engagés** : Pierrière, Roche à Gué, Busserais, Concise...
- **projets « simples »** : procédure, acceptabilité/propriétaires facilitateurs, technique // mise en conformité
- **Ouvrages de propriétés collectivités** (Grève, Anguitard..)
- **Ouvrages hydroélectriques**

A moyen et long termes => priorisation pluri-annuelle à définir

## Autres Axes

- en s'appuyant sur l'avancement des programmes d'actions Milieux Aquatiques
- définie avec les opérateurs GEMA

# La stratégie

**La stratégie : objectif de restauration apaisée  
Communiquer avant d'agir  
Travailler en collaboration avec les opérateurs GEMA**

**Politique apaisée – communiquer avant d'agir** : actions de communication, d'information pédagogique préalable au traitement par ouvrage, au niveau départemental, par sous-bassin.

**Méthode – collaboration avec les opérateurs GEMA** :

- expliquer la méthode, les objectifs, les réglementations, les financements
- assurer une coordination et collaboration avec les opérateurs GEMA, en s'appuyant sur les instances existantes
- s'appuyer sur les études, contrats et échanges en cours des opérateurs GEMA

# L'instruction au cas-par-cas

## Un traitement au cas par cas des ouvrages

**Les réglementations : environnement, monuments historiques, sites classés, archéologie**

### Plusieurs réglementations applicables, impliquant des procédures spécifiques

- avoir une approche intégrée des enjeux : environnement, milieux aquatiques, paysager, patrimoine, risques, continuité écologique...
- avoir une gestion intégrée des réglementations applicables à chaque ouvrage en coordination avec les services de l'État concernés

### Un traitement au cas par cas abordant les différents aménagements possibles

- intervenir auprès des propriétaires en collaboration avec les opérateurs GEMA
- privilégier la concertation et l'échange avec les propriétaire à la posture de contrôle administratif

# L'organisation

Une campagne d'information au niveau départemental

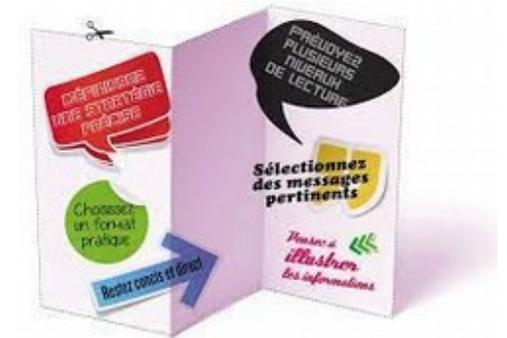
Une coordination au niveau du sous-bassin

Une concertation par ouvrage

Intervention AMF



plaquette



Niveau  
Départemental



Action  
pédagogique  
du SDE



Page @ dédiée

# L'organisation

**Une campagne d'information au niveau départemental**  
**Une coordination au niveau du sous-bassin**  
**Une concertation par ouvrage**

**1e réunions restreintes**  
DDT/Syndicat  
SCA/SYAGC  
Démarche / organisation

**Courrier d'information**  
par la Préfète  
À chaque opérateur  
GEMA concernés

**Niveau**  
**Sous-bassin**

**Commission thématique RCE**  
au sein des Cotech des  
programmes d'actions MA,  
associant les principales parties prenantes  
et les services de l'État concernés (Logrami,  
Fédération de la pêche, financeurs)  
→ **Objectifs de cette commission :**  
**retour d'information de la démarche**

**Coordination**  
Départementale des services  
de l'État : MISEN 86

**Réunion d'information**  
en **plénière** du programme  
d'actions en tant que de besoin

# L'organisation

Une campagne d'information au niveau départemental  
Une coordination au niveau du sous-bassin  
Une concertation par ouvrage

Des projets en cours  
Des projets émergents  
Des ouvrages prioritaires

Courrier d'information  
par la DDT  
À chaque propriétaire

**Groupe restreint par ouvrage**

DDT - Opérateur GEMA  
Services de l'État concernés – OFB  
Propriétaire

→ **Objectifs du groupe:**

Étude des scénarios  
Solution au cas par cas  
Identification et engagement des procédures

Niveau  
Ouvrage

Coordination  
Départementale des services  
de l'État : MISEN 86

**Retour d'information**  
Auprès de la commission  
Thématique RCE

# Le Calendrier

Avril – Mai	Validation Préfète stratégie RCE86	fait
	MISEN RCE	20 mai
	Réunion restreinte de la DDT avec les syndicats SCA et SYAGC	fait
Juin	Intervention DDT dans la cadre des petits déjeuners de l'AMF	22 juin
	Courrier d'information aux autre syndicats concernés	en cours
	Plaquette « Programme RCE apaisée »	en cours
Septembre	MISEN RCE	À programmer
	Courrier d'information aux propriétaires des 35 ouvrages	
	Réunion COTECH RCE programmes d'actions SYAGC/SCA	
	Engagement de la démarche auprès des propriétaires	
2e semestre	Construction d'une action pédagogique auprès des élus (programme pédagogique du SDE86)	
	Traitement selon les priosités inter-annuelles	
Début 2022	Action pédagogique SDE86/AMF	



# Merci de votre attention, des questions ?



Le jour des travaux  
juin 2015

Une réalisation locale :  
le Moulin de Souhé sur le Clain  
Passe rustique en enrochement

**Contact :**  
DDT de la Vienne  
Service Eau et Biodiversité  
Unité Milieux Aquatiques et  
biodiversité  
[ddt-mab-seb@vienne.gouv.fr](mailto:ddt-mab-seb@vienne.gouv.fr)



Une semaine après  
juin 2015

4 ans après  
juillet 2019

